



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

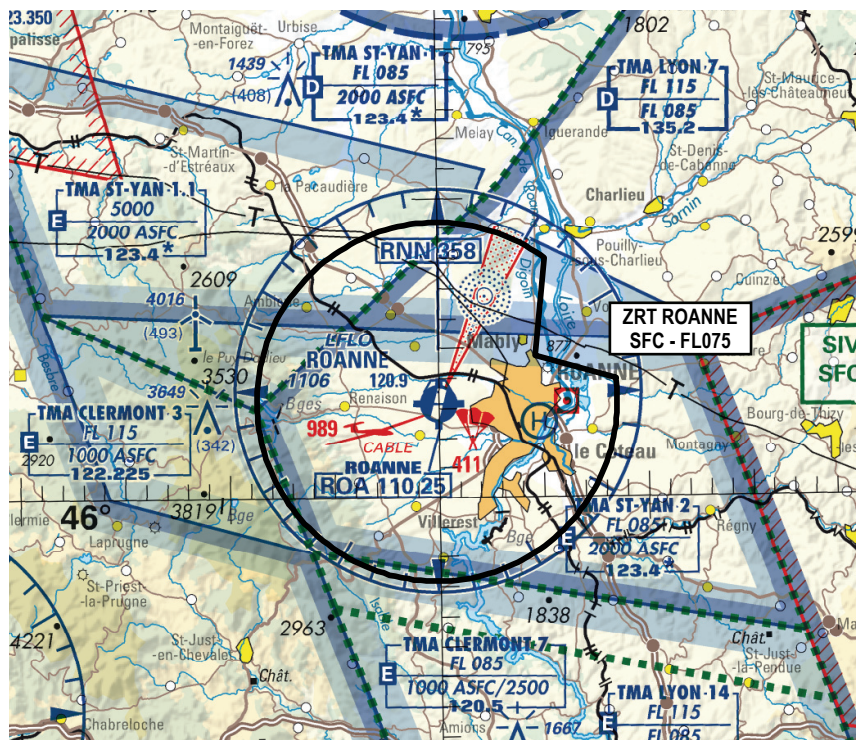
Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 185/18

Date de publication : 06 SEP

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur AD Roanne LFLO (FIR : Marseille LFMM) pour manifestation aérienne

En vigueur : Du 20 au 23 septembre 2018



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

20 : 1200 - 1500
21 : 1300 - 1500
22 : 1100 - SS+30
23 : 0800 - 1800

INFORMATION DES USAGERS

Roanne INFO : 120.900 MHz
Clermont INFO : 120.675 MHz
 : 122.225 MHz
 : 120.500 MHz
Saint Yan APP : 123.400 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

STATUT

Zone réglementée temporaire qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM, contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf :

- les aéronefs participant à la manifestation
- les aéronefs autorisés préalablement par la direction des vols
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après contact avec la Direction des vols (120.500 MHz).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

46°07'55"N – 004°05'11"E
46°04'41"N – 004°04'43"E
46°03'55"N – 004°08'33"E
Arc horaire de 6 NM de rayon centré sur 46°03'10"N – 003°59'59"E
46°07'55"N – 004°05'11"E

SFC / FL075

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06.18.95.56.60 ou 04.77.66.83.55